

Au cours de sa vingtième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconduit le mandat de l'Office jusqu'au 30 juin 1966. Durant les délibérations de la Commission politique spéciale, le représentant canadien a manifesté l'intérêt que le Canada porte aux futures activités de l'Office en ces termes: «Il nous faudrait surtout l'assurance que les réfugiés continueront à recevoir des secours et que le commissaire général aura les moyens nécessaires pour s'acquitter de la tâche humanitaire que l'Assemblée générale lui a confiée.» La contribution du Canada pour 1966 a été de \$500,000 en espèces et \$700,000 en farine de blé, excédant ainsi de \$200,000 sa quote-part de 1964.